

**Procès-verbal
du conseil municipal
de la commune d'AUXELLES-HAUT**

Séance du 12 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud ZIEGLER, Maire.

Au préalable, les élus ont reçu un document de suivi financier des gros chantiers.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal ; après s'être proposé, Geneviève DUFOUR est désignée secrétaire de séance. Elle fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07.

Présent(s) :

Amandine BLANC, Geneviève
DUFOUR, Dominique
GUYENNET, Frédéric LOUBAT,
Fatima MAMMAR, Jean-Robert
SARRAZIN, Arnaud ZIEGLER

Absent(es) :

Représenté(s) :

Raymond DEMEUSY représenté par
Arnaud ZIEGLER, Julien MERCIER
représenté par Frédéric LOUBAT

1) Adoption du Procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2022

Geneviève Dufour fait remarquer au point 6 – syndicat de construction du collège que le Conseil Départemental verse une subvention annuelle de 8 000€ et que cette subvention sera revue à l'issue des travaux. Le Procès-verbal est modifié en ce sens, puis est adopté à l'unanimité.

2) Décision modificative pour l'intégration du résultat du CCAS dans le BP 2022

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2021, la trésorerie doit effectuer la dissolution comptable. Une fois les écritures comptable passées, nous pourrons reporter le résultat du CCAS dans le Budget de la commune.

Le jour du conseil municipal, la trésorerie n'ayant pas eu le temps de faire ses écritures, le point de l'ordre du jour est reporté.

3) Demande 1 de subvention DETR – bâtiments communaux de la Mairie et de la Stolle

Le Maire rappelle au conseil municipal, qu'en 2022, une subvention DETR a été accordée pour un montant de 10 000€ pour les travaux de sécurité et accessibilité des bâtiments communaux (Mairie et Stolle) évalués à 55 000€, soit un taux de subvention de 23% du coût.

Comme cela a été souvent exposé au conseil, les moyens financiers de la commune étant modestes et les opérations d'investissement étant nombreuses, il convient de trouver des aides couvrants entre 40 et 60% du coût.

Par ailleurs, lors d'une visite technique des services du SDIS à la Stolle, il a été conseillé de modifier le degré coupe-feu des portes battantes de la cuisine.

Un document synthétique des divers gros chantiers prévus ou en cours rassemblant des éléments chiffrés, coûts et financements, est diffusé et commenté.

Monsieur le Maire souhaite :

- Demander à Monsieur le Préfet de réviser notre demande de subvention 2022 en la considérant comme une tranche 1 tout en gardant le même montant de subvention. L'opération 2022 s'élèverait donc à 35 352€ HT avec un montant de subvention de 10 000€ soit un taux de subvention de 28.29%.
- Déposer une demande de subvention DETR 2023 pour les menuiseries de la Stolle et de la Mairie (portes coupe-feux et portes conformes accessibilité) dans le cadre de la sécurité et de l'accessibilité, pour un montant de 17 899.05 € HT soit 21 478.86 € TTC.

Les élus s'interrogent sur le montant de subvention à atteindre avant de lancer un projet. Frederic Loubat demande si on lance le projet en cas de refus de subvention et comment on gère alors le budget. Jean-Robert Sarrazin rappelle qu'il s'agit de mise aux normes accessibilité et incendie.

Mr le Maire répond que, sur certains dossiers, la commune doit faire malgré un taux de subvention insuffisant. La commune prend alors sur ses fonds propres en veillant à ne pas être dans le rouge, étant entendu que dépenses et subventions ainsi que récupération de TVA sont sur plusieurs années budgétaires. C'est pourquoi le document de synthèse diffusé permet aux élus d'avoir un suivi.

Après examen et discussion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à demander une révision de la demande de subvention 2022 dans les conditions citées ci-dessus.
- sollicite une aide financière au titre de la DETR 2023 d'un montant de 7 159.62€ ;
- adopte l'opération qui s'élève à 17 899.05€ HT, soit 21 478.86€ TTC suivant devis
- approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financements publics :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicité	17 899.05€	60%	10 739.43€
Conseil départemental	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué			
Conseil régional	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> Attribué			
Autres (TDE 90)	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué			
Autofinancement	<input type="checkbox"/> Emprunt <input checked="" type="checkbox"/> Fonds propres		40%	7 159.62€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS			100.00%	17 899.05€

- la période de réalisation de cette opération se fera au 2eme trimestre 2023 ;
- autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.
- inscrit les crédits au budget 2023

4) Demande 2 de subvention DETR – Patrimoine rural bâtiment de la Serrurerie

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2022, une subvention conseil départemental a été accordée pour un montant de 6 000€ pour la première tranche des travaux de viabilisation du bâtiment communal de la Serrurerie estimée à 18 056€, soit une subvention couvrant 33% du coût. Les travaux ne sont pas lancés.

Mr le Maire rappelle que la viabilisation de la Serrurerie permettra l'installation de l'atelier communal et la création d'une salle d'activité d'environ 50m² pour les villageois.

La Serrurerie est un bâtiment emblématique du village, petit patrimoine rural témoin de l'activité de petite métallerie du 19^e siècle.

Comme cela a été souvent exposé au conseil, les moyens financiers de la commune étant modestes et les opérations d'investissement étant nombreuses, il convient de trouver des aides couvrant entre 40 et 60% du coût.

La 1^{ère} tranche des travaux comprend :

- Le lot VRD : réseaux et chape
- Le branchement d'eau par le syndicat des eaux
- Le branchement assainissement par la CCVS
- Le branchement électrique par ENEDIS

Un document synthétique des divers gros chantiers prévus ou en cours rassemblant des éléments chiffrés, coûts et financements, est diffusé et commenté pour le chantier Serrurerie.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande :

- d'une part, si le Conseil souhaite déposer une 2^{ème} demande de subvention au titre de la DETR, le projet prioritaire étant la Mairie et Stolle,
- d'autre part, en conséquence, l'autorisation au conseil municipal de demander une subvention DETR pour la première tranche des travaux de viabilisation du bâtiment communal de la Serrurerie.

Les élus estiment que la commune doit demander pour tous les projets, même s'il y a un risque de ne pas obtenir de fonds ou que partiellement.

Adrien Py rappelle que la viabilisation de la Serrurerie permet à l'atelier communal de se réinstaller et de libérer un local à la Mairie.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite une aide financière au titre de la DETR d'un montant de 7 154€ ;
- adopte l'opération de la tranche 1 qui s'élève à 17 885€ HT, soit 21 183€ TTC suivant devis
- approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financements publics :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicité	17 885€	40%	7 154€
Conseil départemental	<input type="checkbox"/> Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Attribué	17 885€	33.55 %	6 000€
Conseil régional	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> Attribué			
Autres (TDE 90)	<input type="checkbox"/> Sollicité			

	<input type="checkbox"/> Attribué			
Autofinancement	<input type="checkbox"/> Emprunt <input checked="" type="checkbox"/> Fonds propres		26.45%	4 731€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS			100.00%	17 885€

- la période de réalisation de cette opération se fera au 2eme trimestre 2023 ;
- autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.
- inscrit les crédits au budget 2023

5) Demande de subvention Fonds Vert – bâtiment communal de la Cure

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2022, une subvention DSIL a été accordée pour un montant de 84 000€ pour la première tranche de travaux de la Cure.

En 2023, suite à délibération du Conseil de décembre, un dossier de demande de subvention DSIL a été déposé pour la deuxième tranche de travaux de la Cure.

Le Fonds vert est une enveloppe spéciale dégagée par l'Etat pour accélérer les actions contre le réchauffement climatique et pour la sauvegarde de la biodiversité.

Ce Fonds vert peut se cumuler avec la DSIL ou la DETR. Comme cela a été souvent exposé au conseil, les moyens financiers de la commune étant modestes et l'opération de la rénovation énergétique de la Cure étant d'un montant important, il convient de trouver des aides couvrant entre 40 et 80% du coût. Sur une opération prioritaire au niveau national comme celle de la rénovation énergétique de la Cure – incluant du photovoltaïque – la commune peut espérer atteindre les 80%, ce qui serait le mieux pour préserver aussi des fonds pour d'autres investissements vu le niveau modeste de l'épargne nette annuelle de la commune. Dans le cadre des fonds « France Relance », il y a 2-3 ans, des projets de même nature ont atteint les 80%.

Fatima Mammar demande pourquoi la commune ne demanderait pas des subventions à hauteur de 80% ? Il convient de faire le dossier « Fonds vert » dans cet objectif. Adrien Py confirme en disant que l'Etat dira bien oui ou non ou donnera un montant X.

Après échange de vues, vu l'importance du projet, les élus souhaitent que la commune :

- Dépose une demande de subvention au titre du Fonds verts pour atteindre un taux de subvention de 80% de subvention pour financer notre projet de rénovation énergétique du bâtiment communal de la Cure qui comprend 2 logements sociaux.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite une aide financière au titre du Fonds Verts d'un montant de 64 198€ ;
- adopte l'opération qui s'élève à 358 110€ HT, soit 429 732€ TTC suivant devis
- approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financements publics :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de l'aide
DSIL	<input checked="" type="checkbox"/> Sollicité	129 060€	21.62%	77 436€
	<input checked="" type="checkbox"/> Attribué	229 050€	23.46%	84 000€
Conseil départemental	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué	358 110€	13.96%	50 000€
Territoire d'Énergie	<input type="checkbox"/> sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Attribué	358 110€	3.03%	10 854€
Fonds Verts	<input checked="" type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué	358 110€	17.93%	64 198€
Autofinancement	<input type="checkbox"/> Emprunt <input checked="" type="checkbox"/> Fonds propres		20%	71 622€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS			100.00%	358 110€

- la période de réalisation de cette opération commencer au 2eme trimestre 2023 ;
- autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.
- inscrit les crédits au budget 2023

6) Autres demandes de subvention pour les investissements

Mr le Maire informe le conseil qu'il travaille toujours sur des financements pour la Cure au titre de, cette fois-ci, du logement social. Il doit prochainement rencontrer la DDT. Un financement de leur part nécessite que les loyers soient conventionnés.

Les demandes à la Région se sont soldées par des échecs, nos dossiers n'étant pas éligibles.

La Fondation du Patrimoine a été sollicitée pour la Serrurerie. Au mieux, ce sont des fenêtres à l'identique qui seraient subventionnables.

Mr le Maire rappelle les demandes de subvention 2023 déjà déposées : routes et éclairage public.

Mr le Maire évoque par ailleurs quelques projets long terme : Toit en photovoltaïque de l'église avec auto-consommation par la mairie et la Stolle quand il faudra refaire le toit. Etude de pré-faisabilité pour une micro-centrale hydraulique projet évoqué par Julien Mercier.

Le Fonds vert est dédié à ce type de projet. La rénovation énergétique de la Cure reste prioritaire mais les études préalables pourraient être finançables.

Amandine Blanc s'interroge sur le niveau d'ensoleillement de l'Eglise. Jean-Robert Sarrazin évoque le retour sur investissement de plus de 15 ans seulement. Des technologies vont encore se développer et s'améliorer. Frederic Loubat est sceptique sur la rentabilité et attire l'attention à l'effet de mode. Il y a la question de l'esthétique des panneaux solaires. Adrien Py signale des projets en hydro-électrique à Fresse et dit que le toit de l'église devra être fait.

Mr le Maire apportera au prochain conseil des éléments chiffrés pour les études. Le calendrier « demande du Fonds vert » n'est pas encore connu.

Le conseil revient sur la rénovation intérieure des appartements de la cure. Suite au départ récent du 2^{ème} locataire, les appartements sont vides. La commission « Bâtiments » a proposé de refaire,

sols et murs, salle de bain et cuisine. Il y a lieu d'articuler ce chantier à faire au plus tôt pour relouer avant le gros chantier de rénovation énergétique. Une réunion de travail avec l'architecte est prévue semaine prochaine.

Frederic Loubat rappelle les questions d'humidité pour l'appartement du rez de chaussé. Jean-Robert Sarrazin estime que, malgré tout, les appartements et le bâtiment dans son ensemble sont sains et qu'il y a surtout une question de non chauffage et de VMC. Frederic Loubat demande à ce que les entreprises locales du village soient sollicitées. Adrien Py évoque quelques noms.

Mr le Maire répond qu'il n'y a pas d'obstacles et que, s'agissant d'auto-entrepreneurs, il y aura lieu de comparer les HT, matériaux inclus.

7) Convention avec l'association les Amis du Querty

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 20 octobre a autorisé Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'association les Amis du Querty pour l'occupation du Chalet d'en haut.

Lors de ce conseil, il avait été convenu de fixer la redevance au montant des impôts fonciers.

Une rencontre a eu lieu avec les membres de l'association et les gérants de la Réserve Naturelle des Ballons Comtois dans laquelle le chalet est situé.

Mr le Maire rappelle les points essentiels du cahier des charges de la Réserve et de la convention proposée pour 10 ans, non tacitement renouvelable.

Le montant des impôts fonciers étant de 162€ en 2022, il est proposé une redevance de 81€ pour chacun des 2 chalets.

Après échanges de vues, le conseil à l'unanimité :

- **Fixe** la redevance annuelle à 81€ révisable par avenant en fonction des travaux effectués au chalet.

8) Point sur la Stolle

Fatima Mammar présente ce point.

Mardi 10 janvier, le bureau a rencontré Maud et Vincent, les gérants de l'auberge de la Stolle pour faire un point.

Au 31 décembre, les gérants ont licencié leur cuisinier et une nouvelle formule a vu le jour.

L'auberge est ouverte tous les soirs du mercredi au dimanche.

Maud continuera à vendre son pain à partir de 17h le soir.

Fatima fait remonter la demande de travaux d'isolation de la petite salle de restauration.

Le conseil valide les travaux. Il accompagnera l'équipe et soutiendra toutes les mesures qui permettront de faire fonctionner l'auberge communale sur le long terme.

9) Fonctionnement et programme 2023

Monsieur le Maire rappelle les différents engagements que la commune a pris pour 2023 :

- Les Mardis d'Auxelles-Haut de mai à Août

- Fort en musique le samedi 19 août
- Opéra promenade la 2^{ème} quinzaine d'août

Monsieur le Maire informe que par rapport aux mandats précédents, de nombreuses manifestations sont portées par la commune. Le rôle des associations est primordial.

Monsieur le Maire rappelle que les associations : la JQ, le Centre culturel, Entre les Cimes, et les chantiers quichelots contribuent largement à l'animation du village.

Fatima Mammari dit que c'est de plus en plus dur de trouver de nouveaux membres et qu'un bon nombre de personnes sont présentes pour aider lors des manifestations ponctuelles. Il ne faut donc pas hésiter à les solliciter.

Le Maire ajoute qu'il y a de la place pour les initiatives ou demandes impromptues.

Un panneau de basket sera installé dans la cour d'école, il a été commandé par la JQ. De nouveaux buts de foot seraient à installer de façon pérenne et les jeux près du terrain de pétanque sont au programme.

1) Divers

Dates à venir

Commission urbanisme à prévoir : 15 dossiers

Commission environnement : rencontre avec les propriétaires du chalet du bas

Commission travaux : voir pour le dos d'âne Rue de la Stolle suite aux réponses du questionnaire.

Prochain Inf'Aux en février

Point Géodéris :

Géodéris a commencé les investigations minières à la Rue de la Goutte le 6 décembre, et a repris le 10 janvier.

Ils disent : « que la roche est dure » et que c'est plutôt bon signe.

Les forages ont été demandés par la DREAL pour voir si les mines passent en dessous des maisons.

A la fin des travaux, la DREAL doit transférer l'ouvrage à la commune.

La séance est levée à 22h30

Pour extraits certifiés conformes

A Auxelles-Haut, le 2.03.2023

Le Maire



Arnaud ZIEGLER



La Secrétaire

Geneviève DUFOUR



